

TARIFS ANNUELS 2022/2023 – par élève

Scolarité

	Frais annuels
Contribution obligatoire	
Frais de scolarisation en fonction des revenus	364 € à 1 957€
Plan de mutualisation Enseignement catholique	37,45 €
Animation culturelle	40,00 €
Assurance scolaire et extra-scolaire, individuelle accident (Mutuelle Saint Christophe)	8,90 €
Fournitures scolaires (cahiers, fichiers, livres)	de 10 à 80 € selon les classes
Contribution optionnelle	
Cotisation Apel	28,00 €

Restauration

	Frais annuels
Forfait 1 repas par semaine	240,82 €
Forfait 2 repas par semaine	481,64 €
Forfait 3 repas par semaine	722,46 €
Forfait 4 repas par semaine	963,27 €
Repas occasionnel	8,51 €

7h30 à 8h : Garderie du matin

	Frais annuels
Forfait annuel	336 €

17h00 à 17h30 : Etude surveillée / animation maternelle : ½ heure

	Frais annuels
Forfait 1 fois par semaine	102,17 €
Forfait 2 fois par semaine	204,33 €
Forfait 3 fois par semaine	306,50 €
Forfait 4 fois par semaine	408,66 €
Etude occasionnelle	3,68 €

17h00 à 18h : Etude dirigée / animation maternelle : 1 heure

	Frais annuels
Forfait 1 fois par semaine	204,33 €
Forfait 2 fois par semaine	408,66 €
Forfait 3 fois par semaine	613,00 €
Forfait 4 fois par semaine	817,32 €
Etude occasionnelle	7,35 €

18h à 18h 30 : Garderie :du soir

	Frais annuels
Forfait annuel	336 €

Facturation supplémentaire :

	Frais annuels
Voyage scolaire	En fonction des voyages
Frais administratifs pour impayés	Environ 18% du montant dû
Retard au-delà de 18h30	15€ par retard

➤ Règlement par prélèvement selon l'échéancier du 9 octobre au 9 juin (9 mensualités)

Document à garder

CALCUL DES SCOLARITÉS 2022/2023

NOM DU RESPONSABLE :

NOM DE(S) L'ENFANT(S) :

Sans avis d'imposition : tarif normal - quotient 6

Ou

Remplir le tableau des revenus ci-dessous et joindre la photocopie de toutes les pages de l'« Avis d'impôt 2021 – Impôt sur les revenus 2020

	REVENUS ANNUELS
Salaires et assimilés du père (première ligne avant déduction) ou du conjoint €
Salaires et assimilés de la mère (première ligne avant déduction) ou du conjoint €
Autres revenus (capitaux, immobiliers, pensions alimentaires) Revenus BIC avant abattement. Revenus fonciers et agricoles (les revenus négatifs étant retenus à zéro). €
Salaires perçus à l'étranger €
Allocations familiales de la CAF ou de la MSA (pour 1 ou plusieurs enfants) de JANVIER 2022 . Les diverses allocations mensuelles (RSA, Allocations familiales, compléments,) sont à multiplier par 12 pour obtenir le montant annuel. €
<p><u>Nombre d'enfant(s) à charge</u> 1 enfant compte 1 part) :</p> <p>à diviser par le nombre de personnes au foyer : _____</p>	<p>TOTAL €</p> <p>= € ★</p>

TRANCHE DANS LAQUELLE VOUS VOUS SITUEZ (entourez le chiffre correspondant à votre tranche)

★ TRANCHES	QUOTIENT	COÛT DE LA SCOLARITÉ 2022-2023 PAR ENFANT POUR L'ANNEE
Tranche inférieure à 3 000 €	1	364 €
3001 à 4131 €	2	787 €
4132 à 6630 €	3	1 093 €
6631 à 9914 €	4	1 362 €
9915 à 14 500 €	5	1 741 €
Tranche supérieure à 14 500 €	6	1 957 €

Une réduction sur les frais de scolarité est accordée : 10 % pour le 2^{ème} enfant scolarisé à St Louis,
20 % pour le 3^{ème} enfant scolarisé à St Louis, gratuité à partir du 4^{ème} enfant scolarisé à St Louis.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date :

Signature des parents :